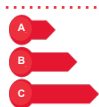


SORTIR DE LA “SOCIÉTÉ DU JETABLE” EN ALLONGEANT LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

Le plan “**La France Répare**” permet d’inciter les entreprises à **allonger la durée de vie** de leurs produits tout en favorisant la **transition vers une économie circulaire**. L’objectif est de créer des incitations fortes en faveur d’une réorientation du marché vers des produits durables et de promouvoir l’économie de la réparation et du réemploi.



92%

des consommateurs européens souhaitent une information sur la durée de vie des produits (Source : Commission européenne)



+25%

de croissance annuelle pour le secteur du réemploi, pour 2 Mds € de chiffre d’affaires (Source : Association RCube)



60%

des biens tombés en panne en dehors de la période de garantie ne sont pas réparés (Source : ADEME)



23 KG

de déchets d’équipements électriques et électroniques produits par chaque français par an (Source : Ademe)

LA FRANCE REPAIRE : DEUX AXES, 4 PILIERS

Axe 1

Réorienter le marché vers des produits durables

1. Affichage de la durée de vie des produits en rayons par une **étiquette A-B-C-D-E**
2. **L’État exemplaire et moteur** : achats publics, politique d’investissement

Axe 2

La France, championne de l’économie de réparation

3. Rendre le **secteur de la réparation plus compétitif et plus attractif**
4. **Obligation de mise à disposition des pièces détachées**, pendant 10 ans, à un prix inférieur à 50% du prix du produit et dans un délai de 2 semaines maximum

UNE LOGIQUE ÉCONOMIQUE QUI NE RÉPOND PLUS AUX ATTENTES DES CITOYENS

- Des consommateurs de plus en plus en demande de produits plus durables et de choix de consommation plus responsables
- Une logique économique d’optimisation maximale des coûts et du design des produits afin de vendre aux prix les plus bas au détriment de la qualité

DES RÉFORMES FACILES À METTRE EN ŒUVRE

AXE 1 : Réorienter le marché vers des produits plus durables

L'ÉTIQUETTE DURABILITÉ

- Rédaction des référentiels par catégorie de produits, sous le pilotage conjoint de l'ADEME et l'AFNOR
- Obligation d'affichage de l'étiquette
- Campagne de sensibilisation des citoyens

🎯 **Objectif :**
Inciter les entreprises à faire de la durée de vie un argument commercial.

🎯 **Calendrier :**
Publication des référentiels mi-2018
Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019

L'ÉTAT - MOTEUR DU CHANGEMENT

- Intégration du critère de durée de vie des produits dans le Plan achats publics durables
- Orienter les fonds du PIA vers l'économie de fonctionnalité et la modularité des produits

🎯 **Objectif :**
Jouer sur l'importance en volume des investissements de l'État pour créer un effet d'entraînement

🎯 **Calendrier :** courant 2017

AXE 2 : La France, championne de l'économie de la réparation

SOUTENIR LE SECTEUR DE LA RÉPARATION

- Réduction du taux et de l'assiette de la TVA pour les activités de réparation
- Soutien aux initiatives d'autoréparation (Repair Cafés)
- Réforme des éco-organismes pour orienter plus de produits vers les filières de réemploi

🎯 **Objectif :**
Faire baisser le prix de la réparation face au neuf et promouvoir l'économie du réemploi

🎯 **Calendrier :**
Fin 2017.

OBLIGATION DE MISE À DISPOSITION DES PIÈCES DÉTACHÉES

- Concertation avec les producteurs, les distributeurs et les réparateurs
- Loi créant l'obligation de disponibilité des pièces détachées pendant 10 ans
- Disponibilité des pièces dans un délai de 2 semaines et à un prix inférieur à 50% du prix d'achat.
- Affichage obligatoire de la disponibilité des pièces

🎯 **Objectif :**
Lever les contraintes liées à la réparation

🎯 **Calendrier :**
Loi début 2018
Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019